



nernier infos

№96 | ÉTÉ 2021 | JUILLET/AOÛT/SEPTEMBRE

Habiter
à Nernier

**NERNIER, TERRE DE JEUX
OLYMPIQUES 2024**

**DES EAUX DE BAINADE
SOUS SURVEILLANCE**

L'œil sur...

**AMÉNAGEMENT DE DEUX
PARKINGS ÉCOLOGIQUES**

Agglo:
Quoi de neuf?

**REGENERO : UNE PRIME
CHAUFFAGE PROPRE**

Le coin des
associations

**PLUS DE 60 BATEAUX
AUX « 6 HEURES DE
NERNIER »**

FINANCER LES DÉPENSES 2021

Promenade Budgétaire



Edito

LE MOT DE LA MAIRE



Marie-Pierre Berthier,
maire de Nernier

L'été a démarré dans un vent de liberté que chacun a pu apprécier, même si la météo a boudé les débuts de la saison estivale et contrecarré nombre de projets, à commencer par la célébration de la fête nationale, le 14 juillet.

Malgré tout, contre vents et marées, des associations de Nernier se sont quand même mobilisées pour reprendre du service et proposer aux Néroniens quelques événements de grande qualité.

Qu'elles en soient ici remerciées ainsi que tous les bénévoles qui les accompagnent pour faire de notre commune un village attrayant, souriant, certes parfois un peu bruyant. Mais peut-on le reprocher alors que, dans quelques semaines, le silence sera de retour...

Les terrasses, les cafés, les mini concerts, les expositions au Musée et à la Ferme, les régates et les stages de voile, les conférences culturelles, l'Apérosé, le théâtre de rue avec les Chemins de Traverse, la Brocante, tout ce foisonnement d'événements traduit la vitalité de notre communauté d'habitants, pourtant modeste avec ses 383 habitants.

Que les services de la mairie soient également remerciés car, derrière toutes ces organisations, il y a « la paperasse » nécessaire pour occuper le domaine public, ouvrir une petite restauration et un débit de boissons, déplacer des bacs, transporter des tables et des chaises, assurer la promotion des activités... Puisse cette ambiance festive et de grande qualité, se poursuivre et que chacun y prenne plaisir selon ses goûts, profitant d'une diversité incroyable d'événements dans notre jolie commune.



POINT DE VUE _____ 02
Edito

HABITER À NERNIER _____ 03
En direct de la mairie

L'ŒIL SUR... _____ 04/05
Aménagement de deux parkings écologiques
Travaux : l'ONF scrute 43 arbres à Nernier

FLASH SUR LES COMMISSIONS _____ 06/07/08

Travaux : Poursuite des travaux d'eaux pluviales
Capitainerie : dépôt du permis de construire
Environnement : Découverte des abeilles
Port : le Conseil Portuaire est en place
Voirie : Sécurisation de la route départementale 25
CCAS : rendez-vous le 9 septembre !
Loisir : Apprécier la pêche
Culture et Patrimoine : au programme

DE RIVES EN PAGES _____ 09
Suggestion de lectures

LE COIN DES ASSOCIATIONS _____ 09

Musée du Lac : les expos jusqu'en septembre
C2NY : vif succès pour les stages
Plus de 60 bateaux aux «6 heures de Nernier»
La Licorne en réparation

LE DOSSIER DU MOIS _____ 10/11/12
Dépenses 2021 : Promenade budgétaire...

INTERCOMMUNALITÉ QUOI DE NEUF? _____ 12
REGENERO : une prime chauffage propre

HOMMAGE _____ 13
À notre ami Jacques, le potier

ILS, ELLES ONT FAIT L'ACTUALITÉ _____ 13

Yacht Services Solutions: YSS
Stéphane Vulliez

NERNIER D'ANTAN _____ 14
Nernier et la Ferme d'Antioche

TRIBUNES LIBRES _____ 15

INFORMATIONS PRATIQUES _____ 16

Mairie de Nernier
14, route de la mairie
74140 NERNIER
Tél : 04 50 72 82 26
mairie@nernier.fr

Informations:
www.nernier.eu



Journal d'information de la mairie de Nernier
Direction de rédaction : La maire | Rédaction : Les élus
500 exemplaires - Août 2021
Design : Damien Vaney, vny.co
Impression : Imprimerie Fillon
Photographie couverture et ci-dessus : Alex Klesta



HABITER
À NERNIER

En direct de la Mairie

LA FIBRE OPTIQUE... EN 2022

Étapes après étapes, souvent longues, le déploiement de fibre optique progresse. L'armoire de raccordement de la fibre a été installée près du centre technique municipal, mi juillet. Commune adhérente du SYANE (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie), Nernier a fait le choix de travailler avec le syndicat, une collaboration fructueuse. Des précisions sur le chantier seront fournies dans le prochain numéro, avec le planning précis.

QUELQUES MOUVEMENTS DE PERSONNELS...

Si Christophe Desplot a repris cet été le poste de garde-port saisonnier, en binôme avec Thierry Martin, l'administration du port est confiée à Cécile Peyzin. Cette-ci traite également la gestion administrative de l'urbanisme, à la suite du départ de Natalia Ourbonas, dont le contrat lié à un remplacement arrivait à terme. Par ailleurs, Aldo Otmani assure les fonctions d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP). A noter que la sécurité dans la commune a été renforcée cet été avec un service de vigiles en soirée et la présence de 5 gendarmes réservistes sur les 6 communes littorales. En cas de troubles de quelle que nature que ce soit en soirée et la nuit, il est impératif d'appeler la gendarmerie, seule habilitée à intervenir. De même, l'appel aux pompiers doit être privilégié. Les services municipaux ne sont pas autorisés à intervenir à n'importe quelle heure.



Tableau des collectivités labellisées au siège de Paris 2022

NERNIER, TERRE DE JEUX OLYMPIQUE 2024...

Avec l'aide d'habitants bien décidés à mener le dossier à son terme et l'intérêt du club de voile C2NY, Nernier a rejoint le comité de soutien des jeux olympiques et para olympiques d'été, qui auront lieu en 2024 à Paris et, plus largement, la promotion du sport.

A quoi sert le label ? C'est un programme dédié à tous les acteurs du sport dans les territoires, communes, départements, fédérations sportives, etc. qui veulent saisir l'opportunité des Jeux pour faire avancer leurs projets sportifs.

Les objectifs sont la promotion du sport dans sa commune, auprès de toutes les générations, via l'affichage, via les réseaux sociaux et l'accès au label pour les associations locales qui véhiculent les valeurs du sport, de l'inclusion et de la diversité, comme le club nautique, par exemple. Des initiatives seront étudiées à la rentrée.

DON DE PLAQUES INDICATIVES POUR LES PLACES DE STATIONNEMENT BLEUES

Dans le cadre d'une opération menée au profit des personnes handicapées, le Lions Club Thonon Lac et Montagne a mis à disposition des communes qui le souhaitent des plaques de stationnement spécifiques. Celles-ci reprennent le slogan « si tu prend ma place, prends mon handicap » et sont affichées sur les poteaux indicateurs des places bleues réservées aux personnes handicapées. C'est ainsi que la commune de Nernier a en reçu six. Que le président et les membres du club soient sincèrement remerciés pour cette initiative qui interpelle les conducteurs peu scrupuleux des besoins spécifiques de certaines personnes.

Remise des plaques par les membres du club, Claude Vulliez et Michel Poret



DES EAUX DE BAIGNADE SOUS SURVEILLANCE

Chaque année, des plages du littoral lémanique sont fermées temporairement et interdites à la baignade publique pour cause de pollution. Même si Nernier n'a pas subi de tels désagréments dans le passé, la mairie surveille attentivement la qualité de l'eau de baignade sur ses rives. Une convention a été passée avec un laboratoire spécialisé qui effectue cet été une analyse microbiologique sur deux points d'eau de baignade de part et d'autre du port, avec quatre déplacements espacés de 15 jours en juillet et août. Les analyses déjà réalisées sont tout-à-fait satisfaisantes. Coût : 924 euros HT.

A NERNIER, ON RÉCUPÈRE LES MASQUES USAGERS ...

Proposé par La Poste, en collaboration avec l'entreprise angevine Versoo, un container « sanitaire » spécifique a été installé à l'accueil de la mairie pour collecter les masques à usage unique et assurer leur recyclage, grâce à un processus spécialement adapté. N'hésitez pas à l'utiliser. Le même dispositif est présent à la sortie de la salle polyvalente.

Le container «Versoo»





TRAVAUX : Aménagement de deux parkings écologiques

Les projets structurants se poursuivent à un rythme soutenu avec le lancement au mois de juin des études opérationnelles pour l'aménagement des parkings de Marcille et de La Chapelle.

C'est une nouvelle étape qui vient ainsi d'être franchie, après les études de faisabilité et de capacité réalisées fin 2020 et qui avaient conclu à la nécessité de créer un nouvel espace de stationnement en remplacement du terrain non aménagé utilisé jusqu'ici situé dans l'emprise du projet immobilier Alcéa (50 places à reconstituer). Le site retenu est implanté à l'entrée de la commune le long de la Route de Marcille. Il fait l'objet d'un emplacement réservé au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI du Bas-Chablais).

Réaménager le parking existant situé Route de La Chapelle (40 places) afin d'en augmenter la fonctionnalité et la

*les parkings seront
équipés de prises de
recharge électrique*



capacité. Celui-ci est en effet constitué d'une plate-forme rudimentaire en matériaux « tout-venant », sans marquage au sol et générant en raison de la structure des voies de circulation, des nuisances sonores pour les riverains. Le site retenu fait également l'objet d'un emplacement réservé au PLUI.

La localisation des deux parkings en entrée de la commune permettra d'une part, de réduire la circulation aux abords du village et d'autre part, de limiter l'impact visuel des véhicules en stationnement. De plus, les aménagements liés aux entrées et sorties des parkings favoriseront de facto le ralentissement des véhicules, véritable préoccupation actuelle face au non respect des vitesses autorisées, pourtant réduites.

CONTRIBUER À LA MISE EN VALEUR DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Cela contribuera à la mise en valeur de notre patrimoine architectural et paysager et, par la même à la promotion de notre marque « La Perle du Léman© ». C'est dans cet esprit, d'ailleurs, que nous avons relocaliser l'espace de tri sélectif dans un lieu moins visible et que nous supprimons progressivement les conteneurs aériens qui constituent autant de pollutions visuelles.

Suite à une consultation de bureaux d'études spécialisés, le cabinet ECR Environnement (73420 VIVIERS-DU-LAC) a été retenu pour concevoir les aménagements et suivre les travaux.

La commande a été passée sur un cahier des charges précis en termes environnemental et paysager. L'objectif est de réaliser deux parkings dits « écologiques ». Par leur conception et les matériaux mis en œuvre, ils devront éviter l'imperméabilisation des sols, et ainsi favoriser l'infiltration des eaux de pluie et la biodiversité.

Nous avons rencontré le paysagiste-conseil et le service Aménage-

ment de la Direction Départementale des Territoires, qui se sont proposés pour nous accompagner dans cette démarche et en faire une réalisation exemplaire au niveau de la Haute-Savoie.

La commune souhaite ainsi s'inscrire dans les objectifs du projet de loi Climat et Résilience, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Cette loi ancrera l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation, dans notre justice. Elle modifie en profondeur nos modes de vie.

Parmi les 12 mesures clés du projet de loi figure, notamment, la lutte contre l'artificialisation des sols qui contribue à la dégradation des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité (disparition d'espèces d'insectes, d'oiseaux, de mammifères) mais aussi, au réchauffement climatique (réduction de la capacité d'absorption du CO2 des sols).

Sol de parking écologique





Autres dispositions du cahier des charges : des plantations utilisant des espèces végétales endogènes, des bornes de recharges pour les véhicules électriques, l'éclairage public à base de leds, la mise en place d'une vidéo-surveillance et des blocs sanitaires.

Par ailleurs, nous réfléchissons à la possibilité de rendre le stationnement payant comme cela se passe dans la plupart des communes touristiques de la Presqu'île. Cela permettrait, notamment, de financer une partie des travaux en complément des subventions que nous solliciterons.

Aucune décision n'est prise à ce stade et nous attendons les propositions du bureau d'études pour avancer sur ce sujet.

En ce qui concerne le foncier, la commune a signé une promesse de vente avec Dominique et Laurence de Leusse de Syon, propriétaires des terrains, pour une cession à l'euro symbolique. Nous les remercions vivement pour cette nouvelle contribution pour Nernier et ses habitants auxquels nous les savons tant attachés.

Bien évidemment, nous associerons les habitants dès le stade des études d'avant-projet en souhaitant cette fois-ci que les conditions sanitaires nous permettront d'organiser une réunion de concertation en présentiel. Ce sera l'occasion d'échanger sur l'ensemble des sujets cités ci-avant et de faire évoluer le projet en tenant compte des propositions qui seront faites.

Les coûts du projet pour les deux parkings :

Mission de maîtrise d'œuvre : 19'770€

Réalisation : 500'000€

TRAVAUX : L'ONF scrute 43 arbres à Nernier

Missionné par la mairie, l'Office National des Forêts (ONF) a réalisé un diagnostic biomécanique sur 43 arbres adultes feuillus, situés sur cinq lieux différents dans la commune. Cette mission était d'autant plus nécessaire que, régulièrement des branches d'arbres tombent, parfois sur les routes, quand ce n'est pas l'arbre en totalité.

Les arbres répartis en chênes (53 %), frênes (23 %), platanes (12 %), autres feuillus (12 %) étaient situés sur le parking de la Chapelle, le long du chemin de Fenêche, route de Messery, au port et vers la capitainerie.

Les résultats du diagnostic sont précis : 3 chênes comportent des trous ou sciures indiquant la présence probable du Grand Capricorne, un insecte et son habitat protégés au niveau national et européen ; ils doivent donc être préservés malgré leur mauvaise santé ; 6 arbres ont dû être abattus : le chêne du parking de la Chapelle présentant un danger réel du fait d'une résistance très réduite, il a dû être coupé sans tarder. 4 arbres sont situés chemin de Fenêche et 1 robinier route de Messery. L'abattage était également conseillé pour 2 arbres chemin de Fenêche.

Une coupe en totem a été préconisée sur 1 des chênes de la route de Messery, qui s'est révélé très dépérissant. Cependant, abritant le Grand Capricorne, il a bénéficié d'une gestion adaptée ; 20 arbres ont été assainis avec la suppression de leurs bois morts, prin-

cipalement ceux qui surplombent les routes et le chêne vers la capitainerie ; enfin, une taille d'entretien du port concerne les 5 platanes implantés au port.

Ces travaux ont été effectués par les agents techniques de la commune, dont le responsable détient les brevets nécessaires pour les réaliser en hauteur. Une visite de contrôle devra être effectuée dans les 3 à 5 ans.

20 arbres ont été assainis, principalement ceux qui surplombent les routes ainsi que le chêne vers la capitainerie.



Chêne ayant bénéficié d'une suppression des bois morts



TRAVAUX :

Poursuite des travaux d'eaux pluviales

Secteur de La Croix de Marcille :

La dernière tranche des travaux d'eaux pluviales dans le secteur de La Croix de Marcille a été réalisée au début du mois de juillet.

L'intervention a consisté à remplacer un collecteur de diamètre 400 mm par un de diamètre 600 mm entre le mur d'enceinte du Château et l'exutoire au lac, sur une cinquantaine de mètres.

Afin d'éviter que le nouveau réseau ne s'obstrue progressivement à cause du calcaire comme nous l'avons constaté sur les anciennes canalisations, nos services techniques procéderons à des opérations d'entretien régulières.

Route de Messery :

Le réseau d'eaux pluviales réalisé lors de l'aménagement de la route, ainsi que le goudronnage des différentes impasses privées d'accès aux maisons, s'avèrent insuffisants par endroit pour évacuer les eaux de chaussée lors des épisodes orageux intenses.

Un bureau d'études spécialisé a été mandaté afin de positionner des grilles ou des drains supplémentaires qui seront raccordés au collecteur principal. Les travaux correspondant seront réalisés dès cet automne, les accès aux habitations riveraines qui subissent des inondations à répétition étant traités en priorité.

ENVIRONNEMENT :

Découverte des abeilles : des ateliers théoriques et pratiques

Plusieurs initiatives seront proposées cet automne autour des ruches installées à Nernier. Un atelier permettra de découvrir le monde des abeilles en faisant appel aux cinq sens. À la clé, la possibilité de goûter le propolis, le miel, pollen et pain d'abeilles. Les participants pourront comprendre le fonctionnement interne de la ruche (les différents métiers, le rôle primordial de la reine, des faux bourdons, etc.) Les participants pourront aussi partir à la découverte des abeilles sauvages, afin d'apprécier leur importance et leur différence avec les abeilles domestiques. À la fin de l'atelier, chacun repartira avec une bombe à grains, pour fournir des fleurs aux pollinisateurs dans son jardin. Un atelier pratique abordera la récolte de miel et la fabrication du miel par les abeilles puis, comment il est récolté et mis en pot. Chacun pourra alors utiliser des outils pour désoperculer les cadres de miel et utiliser l'extracteur pour sortir le miel et le mettre directement en pot. Chaque étape est décrite et des anecdotes sur les abeilles seront ainsi fournies. Ces deux ateliers sont accessibles à partir de 4 ans. Inscriptions à venir. Pour les personnes intéressées, il reste quelques places de parrainage. S'adresser à la mairie.

NOUVELLE CAPITAINERIE :

Dépôt du permis de construire

Suite à la consultation du public qui s'est déroulée du lundi 7 juin au vendredi 18 juin 2021, le projet de nouvelle capitainerie a pu être finalisé en tenant compte des observations exprimées par les habitants et les usagers du port.

La demande de permis de construire a été déposée à la fin du mois de juin dans l'objectif d'une délivrance de l'autorisation d'urbanisme à l'automne.

Dans le même temps, l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) a été saisi, afin d'anticiper la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive qui indiquera si des fouilles approfondies seront prescrites ou pas. L'objectif est de pouvoir démarrer les travaux de construction du bâtiment en 2023.

Le projet retenu suite à la consultation



Installation des trois ruches à Nernier





PORT :

le Conseil Portuaire est en place

Créé à l'initiative de la mairie il y a déjà 6 ans, le Conseil Portuaire a vocation à associer les plaisanciers à la gestion du port. Il s'agit d'un organisme consultatif, piloté par l' élu responsable du port et auquel sont associés les élus de la commission communale du port. Lieu d'échanges et de débats, il apporte des idées et des suggestions. Afin d'assurer la meilleure représentation possible des plaisanciers, les membres du Conseil Portuaire sont élus par leurs pairs, à l'exception du président du club de voile C2NY et du président de La Licorne, tous deux membres de droit.

Après une réunion de reprise de contact, tenue en février 2021, il avait été décidé de renouveler les membres dès cet été. C'est chose faite depuis début juillet.

Ont été élus pour trois ans :

Voile : Florian Junod

Moteur : David Kandin

Pêcheurs amateurs : François Luginbühl

Canoë, planche à voile, paddle :

Pierre Pialoux

Un premier rendez-vous de travail s'est tenu mi juillet qui a permis de présenter le budget du port aux nouveaux élus et, notamment, les marges de manœuvre financières disponibles. Il fut également question des travaux à entreprendre, en particulier le dragage annoncé en 2022.

VOIRIE : Sécurisation routière sur la route départementale 25

Des travaux de sécurisation de la route départementale à la sortie de Messery en direction d'Yvoire ont été réalisés, en partenariat avec le service routier du département, notre commune et la commune de Messery. Cette sortie est une zone particulièrement accidentogène, du fait du non respect de la signalisation routière, pourtant visible (ligne droite, notamment). La création de trottoirs de part et d'autre de cette portion de voie, à droite sur Messery et à gauche sur Nernier dans le sens d'Yvoire, doit inciter les véhicules à ralentir dans un sens et à ne pas accélérer trop vite dans l'autre sens. L'objectif vise aussi à renforcer le respect de la ligne blanche continue. Ces travaux ont également favorisé la pose de conduites pour les eaux pluviales qui étaient canalisées par des fossés.

C'est un exemple de collaboration à suivre entre deux communes.

CCAS :

Rendez-vous le 9 septembre !

Sous réserve des conditions sanitaires en vigueur, les membres du CCAS convient les Anciens de la commune de plus de 65 ans à un déjeuner convivial le jeudi 9 septembre autour des filets de perche. Il sera l'occasion de se retrouver et de passer un moment sympathique ensemble.

Les inscriptions vont être lancées sans tarder afin de réserver le restaurant et de solliciter Ta'Dispo pour véhiculer les convives. Surveillez la boîte aux lettres, le bulletin d'inscription sera distribué. Par ailleurs, le CCAS rappelle que, parmi ses missions, figure l'aide aux personnes isolées, âgées ou non, et handicapées. Ainsi, ils sont présents pour les services nécessaires à la vie quotidienne, les courses, des prises de rendez-vous, etc.

De même, en cas de déclenchement du Plan canicule ou de tout autre plan d'urgence par l'Etat, ils prennent contact avec vous et s'assurent de votre état de santé. Le CCAS dispose d'un fichier, régulièrement mis à jour. Et, si vous avez besoin d'une aide, n'hésitez pas à téléphoner à la mairie.

Les membres du CCAS, sous la présidence du maire sont : Brigitte Bel, François Luginbühl, David Marcaud, Edouard Trilles, Michel Fredon, qui assure la vice-présidence, Melissa Arditto, Laurent Grillon et Sophie Monnin.





LOISIRS :

Apprécier la pêche

Des séances d'initiation à la pêche sont déroulées tout l'été au port de Nernier pour les enfants.

Comme chaque année, c'est l'École de Pêche de l'APALLF (Association des Pêcheurs Amateurs du Lac Léman Français qui les a organisées au port, depuis l'extérieur de la digue coté Messery. L'encadrement était assuré par un moniteur - guide de pêche diplômé d'Etat, avec un initiateur selon le nombre de participants. Le matériel était fourni par l'association.

Ces initiations ont eu lieu du 6 juillet au 27 août le mardi et le vendredi matin, de 9 heures à 11 heures.

Des sorties « pêches en bateau » étaient aussi organisées depuis Nernier, Thonon et Sciez. La commune adresse un grand merci à l'APALLF pour son engagement en faveur de l'activité de pêche auprès des jeunes.



CULTURE ET PATRIMOINE :

Au programme

L.A.C

La page Facebook entièrement dédiée à Nernier et à la Culture au sens large, est visitée par 600 à 1300 internautes par événement.

LITTÉRATURE

«De Rives en pages» et ses quinze membres ont enfin pu reprendre les réunions en présentiel ce qui a permis d'échanger autour d'une trentaine de livres. **Infos : gskarinparte@gmail.com** Un contact est également prévu avec Thonon Agglo. Pour information, l'installation des «Boîtes à lire » n'est que repoussée dans le temps.

Nous examinons la possibilité de disposer d'un local, en partage, pour les réunions littéraires, rue de l'Eglise. Une Convention devrait être signée prochainement.

CHAPELLE NOTRE-DAME DU LAC

- 4 septembre : 18h Concert de Andrew et Amis
- 11 septembre : 18h, théâtre «La plus précieuse des marchandises», Cie Atheca
- 18 septembre : 18h, conférence «Aux origines de l'Islam» de Jean- Paul Caniez
- 9 octobre : cérémonie de remise du Prix des Vieilles Maisons Françaises à l'Association de Notre Dame du Lac pour la rénovation de la Chapelle. Vin d'honneur.

VALORISATION DU PATRIMOINE

Visite avec le représentant du Diocèse de la salle de la Paroisse et de l'Église de Nernier, avec l'objectif de son inscription sur une liste de protection du Patrimoine. Le mobilier et les broderies mises à l'abri constituent une réelle valeur patrimoniale.

ENVIRONNEMENT :

3e édition de Couleurs du Lac le 19 septembre à Nernier

Pour cette 3e édition, la manifestation «Couleurs du Lac» s'intéresse aux poissons du Lac, sur le thème «un poisson nommé désir».

Organisée le dimanche 19 septembre 2021, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, elle associe plusieurs partenaires à la mairie de Nernier qui co-organisent le programme : l'Association du Sauvage du Léman (ASL), le Géoparc mondial UNESCO du Chablais et le CPIE-CHABLAIS.

Au programme :

- 11h : conférence sur le thème «un Poisson nommé Désir» par Chloé Goulon, ingénieur INRAE (Institut de la recherche agricole et Cette conférence permettra de mesurer les liens entre nature et poissons, nature et lac et vise tous publics désireux d'en savoir plus sur les poissons d'eau douce et, en particulier, ceux du Léman. Parallèlement, est organisé un Jeu de l'Oie pour enfants animé par le CPIE-Chablais.
- 12h15 : quelques idées de cuisson et de recettes de poisson pourront être fournies à la demande.
- A partir de 12h30 : petite restauration sera proposée sur place autour du Poisson Désir (rillettes de féra, féra fumée...).
- 13h45 : conférence à « la découverte des Perles du Léman » par Jean-Loïc Selo, Atelier de la Perle à Saint-Gingolph.

La manifestation accueillera également la Librairie «Entre Parenthèses» de Douvaine et un viticulteur, Les Perles du Léman bénéficiant de démonstration et vente sur place.



DE RIVES
EN PAGES

Nous recommandons pour les mois à venir :

« LA TRISTESSE DES ÉLÉPHANTS »

de **Jodi Picoult**, éd. Actes Sud 2018.

À treize ans Jenna décide de retrouver sa mère, un scientifique spécialiste des éléphants, disparue alors qu'elle n'avait que trois ans. Suspense, romance et surnaturel se mêlent à l'amour, l'amitié et le deuil jusqu'au final inattendu. Un livre plein de sagesse dont on s'émeut.

« FLORIDA »

de **Olivier Bourdeaut**, éd. Finitude 2021.

Après le succès retentissant de son premier roman « Bojangles », suivi des critiques mitigées de son deuxième roman, « Pactum Salis », l'auteur change de style et de langage ; Florida, jeune fille transformée en poupée par une mère désabusée, se révolte contre narcissisme et exhibitionnisme.

« L'AMI ARMÉNIEN »

de **Andrei Makine**, éd. Grasset 2021.

L'auteur, membre de l'Académie Française, rend un hommage aux « copeaux humains, vies sacrifiées sous la hache des faiseurs de l'Histoire », une petite communauté de familles arméniennes prisonnières dans une Sibérie à 5000 km de leur terre natale. Un roman qui dépeint l'antichambre des camps avec « nostalgie » des rapports humains empreints de solidarité.

MUSÉE DU LAC :

les expositions se poursuivent jusqu'en septembre

Au programme :

Du 26 août au 5 septembre :

exposition plurielle. André Garçon, pastelliste, Suzette Thabuis, travail de



LE COIN DES
ASSOCIATIONS

paille et Myriam Sommeller, peintre et travail des bijoux.

Du 9 au 19 septembre : exposition de Alain Maupuy, artiste peintre très apprécié dans notre région.

Musée ouvert du jeudi au dimanche de 14h30 à 18h30. Entrée libre.

L'École de peinture fonctionne également tous les jours (professeur présent le mercredi après-midi et le samedi matin - autres jours possibles) ; stage de pastel organisé du 16 au 18 septembre.

Renseignement :

Colette Pacquelet : 06 71 05 30 70

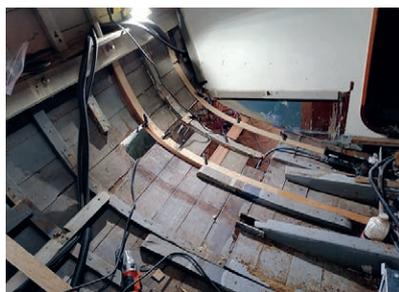
LA LICORNE:

La Licorne en réparation

Elle manque, cet été, La Licorne dans le port de Nernier... Mais, elle est toujours en réparation et reviendra toute neuve l'année prochaine.

La Licorne a quitté le port en septembre dernier pour révision et travaux de réparations. Mise en cale-sèche à l'écurie Jorat à Douvaine, un groupe de bénévoles, membres de l'association se mobilise chaque samedi pour les diverses tâches de maintenance. L'association profite néanmoins du calme imposé, pour des travaux qui s'apparentent de plus en plus à une rénovation complète de la coque, du pont et de la cabine.

La Licorne pourra alors affronter les péripéties du Léman pour les quatre prochaines années sans grandes interventions.



C2NY :

Vif succès pour les stages

Comme les années précédentes, les stages de voile organisés par le club C2NY avec l'appui de la Fédération départementale de voile itinérante, a connu un succès certain, tous étant complets. Que ce soit sur les Optimist, en planches à voile ou en paddle, enfants et adolescents ont apprécié ces moments au vent, même si la météo a été largement capricieuse et a donné quelques beaux moments de houle.

Pour la première fois, un stage « compétitif » était également organisé, quatorze marins de 8 à 10 ans, venant de tout le département. Malgré les orages et les pluies diluviennes, les enfants ont tenus bon, y compris sous leurs tentes installées à côté de l'ancienne poste. A la fin, tous ont prévu de revenir, tandis que leurs parents se félicitaient de découvrir Nernier que, pour la majorité, ils ne connaissaient pas.

Par ailleurs, les adultes n'étaient pas en reste, ou à quai, puisque des stages leur étaient également dédiés.

ET PLUS DE 60 BATEAUX À LA RÉGATE LES «6 HEURES DE NERNIER»

La régata, dont l'origine remonte aux années 60, a retrouvé sa superbe, avec plus de 60 bateaux engagés le 10 juillet dernier. Certes, le vent n'a pas été au rendez-vous durant une partie de ces 6 heures de régata, mais la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Jusqu'à la tempête du soir qui a contraint les organisateurs à écourter la remise des prix et le pot final... Bravo au club, à ses membres et ses bénévoles pour une organisation parfaite et une édition remarquable





FINANCER LES DÉPENSES 2021 : Promenade budgétaire

La commune et le port disposent chacun d'un budget autonome, dont les structures budgétaires sont quasi identiques et organisées autour de deux sections : la section de fonctionnement/exploitation, la section d'investissement.

Les deux sont découpées en chapitres, eux-mêmes constitués d'articles, dont les intitulés sont tous définis par les nomenclatures établies par les lois de finances. Il s'agit donc de cadres auxquels la collectivité ne peut déroger...

De même, des principes s'appliquent à toutes les collectivités : un budget annuel (annualité), en équilibre (recettes = dépenses), sincères (pas de recettes surévaluées ou de dépenses sous dimensionnées). L'application de ces principes, de même que les grands équilibres sont contrôlés par les services de l'Etat.

En fonctionnement : les dépenses= les charges de gestion courante ; les charges de personnels : toutes les charges liées aux agents des services, y compris leurs équipements, vêtements, matériels ; le remboursement des intérêts des emprunts éventuels.

Les recettes = les impôts locaux, les aides de l'Etat et des autres collectivités, des dotations, les produits des locations de terrasses, loyers, etc.

En investissement : les dépenses= le remboursement du capital des emprunts éventuels, les dépenses d'équipement et de travaux de la collectivité (travaux en cours, projets, etc.).

Les recettes d'investissements = subventions, l'autofinancement constitué d'une partie de l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de cette section.

Les budgets votés avant le 15 avril sont des budgets prévisionnels, qui peuvent être ajustés en cours d'année. Ils sont établis en prenant en compte les résultats de l'année précédente, ceux-ci étant présentés sous la forme du compte administratif.

FRONTALIERS, DÉCLAREZ-VOUS !

A noter que Nernier perçoit une recette particulière, les fonds frontaliers, calculés sur le nombre de frontaliers que la commune accueille et qui travaillent dans le canton de Genève. C'est pourquoi, il est essentiel que les frontaliers se déclarent... auprès de la commune ou du service compétent à Genève. Cette déclaration n'a aucune interférence avec les services fiscaux ou autres services de l'Etat.

Quant aux doubles nationaux, la liste doit être validée chaque année par la mairie. Là également, la déclaration est nécessaire !

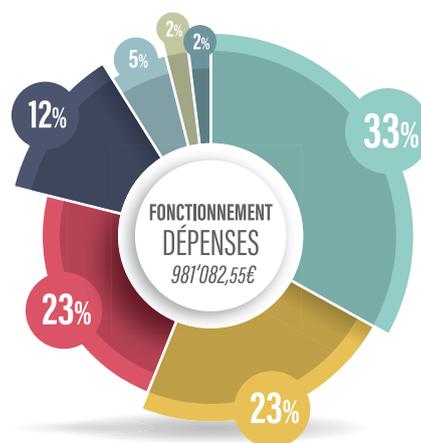
UN BUDGET STRICT MAIS DYNAMIQUE POUR LA COMMUNE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Le fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

À NERNIER

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées essentiellement au titre des impôts locaux (59 %), du reversement d'une quote-part des fonds genevois pour un montant de 100 000 euros, d'une partie des droits de mutation versés dans les ventes de maisons, des autorisations d'utilisation du domaine public (terrasses, etc.) et de quelques locations.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de

*Les dépenses réelles
de fonctionnement
2021 représentent
755'418.06 €*



Dépenses personnel et charges assimilées	325'400,00 € 33%
Dépenses courantes	226'850,00 € 23%
Virement de la section investissement	225'664,49 € 23%
Autres dépenses de gestion courante	120'335,00 € 12%
Dépenses financières	43'506,06 € 5%
Dépenses imprévues	22'000,00 € 2%
Atténuation de produit (fonds de péréquation)	17'327,00 € 2%



services effectuées, les subventions versées aux associations, la participation communale aux affaires scolaires et périscolaires de l'école de Messery et les intérêts des emprunts à payer.

- Les salaires et charges sociales du personnel communal représentent 43% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, dont 21% pour le port de plaisance.

- Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 représentent 755'418,06 €

- L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, soit pour 2021, 225'664,49 €.

DES TAUX D'IMPÔTS STABLES MAIS UNE RÉFORME ILLISIBLE

Les taux des impôts locaux pour 2021 sont reconduits à l'identique pour la 4e année consécutive (aucune augmentation depuis 2018) :

- Taxe foncière sur le bâti : **20.89%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **50.92%**

Attention, en 2021, la réforme fiscale de suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales est largement enclenchée. Les données figurant sur l'avis d'impôt en sont modifiées et des confusions peuvent intervenir. En effet, la perte de ressources pour la commune relatives à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes à compter de cette année. Si ce transfert du taux départemental aux communes est entièrement neutre pour les contribuables, le taux affiché sur l'avis d'imposition cumulera les deux taux : celui de la commune et celui du département, ce qui amènera à faire figurer un taux communal très élevé, alors qu'il s'agit d'une addition liée à la compensation de pertes de recettes.

NERNIER PRIVÉE DE DOTATION DE L'ETAT

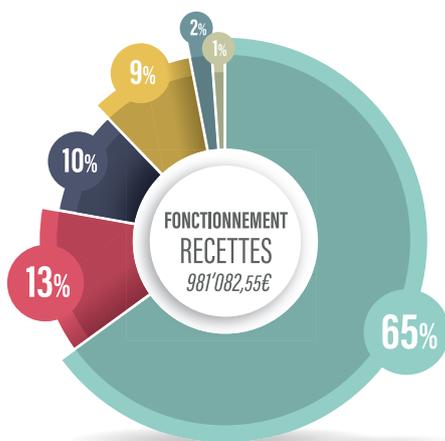
La dotation globale de fonctionnement est la principale aide versée aux communes par l'Etat. Mais, la commune de Nernier ne la perçoit plus. La seule dotation versée est la dotation de solidarité rurale pour un montant de 4'635 €. Cette situation s'explique par la baisse significative du nombre d'habitants en résidence principale (01/01/2021 = 383 habitants) mais aussi, par le rapport entre la fiscalité votée par le conseil municipal/capacité contributive des Néroniens, qui, selon l'Etat, est insuffisamment élevé !

DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS

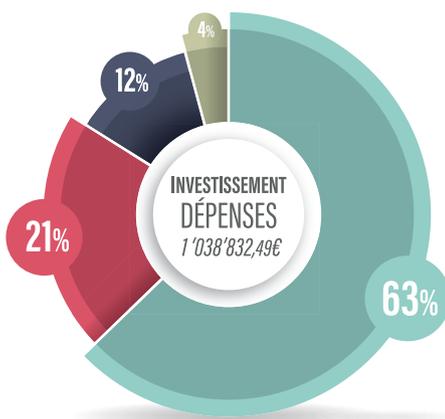
La section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme.

Le budget de la commune regroupe :

- En dépenses : les acquisitions foncières, de mobilier, de matériel technique, de véhicules, de biens immobiliers, d'équipements publics, d'études et de travaux sur structures existantes ou en cours de création, de projets structurants.
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.



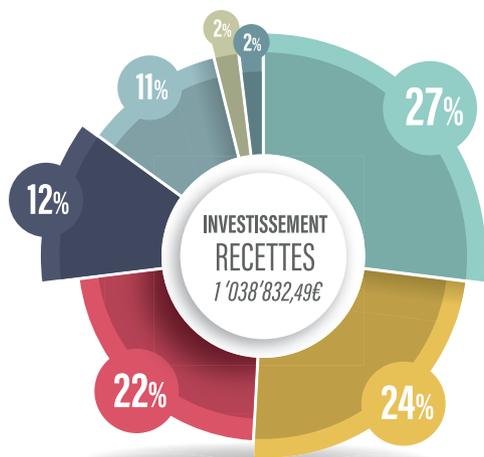
Impôts et taxes	632'800,00€	65%
Dotations et participations	130'235,00€	13%
Excédent brut reporté	102'317,55€	10%
Recettes des services	87'030,00€	9%
Autres recettes de gestion courante	18'700,00€	2%
Autres recettes (remboursement assurances)	10'000,00€	1%



Immobilisations corporelles	650'720,16€	63%
Immobilisations incorporelles (frais d'étude, etc.)	220'000,00€	21%
Écritures d'ordre entre sections	122'980,60€	12%
Remboursement d'emprunts	45'131,73€	4%

Immobilisations corporelles : Travaux voirie, réfection réseaux, rénovations bâtiments communaux, acquisition matériel technique, informatique, aménagements divers...

Immobilisations incorporelles : Frais d'études, maîtrise d'œuvre, droits sur logiciels...



Excédents d'investissement reporté	280'229,40€ 27%
Excédents de fonctionnement capitalisés	250'000,00€ 24%
Virement de la section de fonctionnement	225'664,49€ 22%
Écritures d'ordre entre sections	122'980,60€ 12%
Subventions attendues, sur exercice 2011	120'700,00€ 11%
Taxe d'aménagement	20'000,00€ 2%
FCTVA	18'758,00€ 2%
Cautions	500,00€ 0%

QUELQUES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OBTENUES :

- de l'Etat : 92'295 € + 179'053 €
- de la Région : 90'000 € + 84'000 €
- du fonds européen Leader (bois des Alpes) : 56'000 €
- du Département : 80'000 €

Les subventions sont versées à la commune au prorata des études et travaux réalisés. D'autres dossiers de demandes de subvention sont en cours.

UNE DETTE DIFFICILE...

L'emprunt de 1'050'000 € pour l'acquisition de la Ferme d'Antioche, remboursable sur 30 ans, a été souscrit en 2008 à un taux très élevé : 5,03. Malgré plusieurs rendez-vous, la Caisse d'Épargne des Alpes est inflexible sur une négociation quant à son atténuation, ce qui est regrettable. Il pèse lourd sur le budget communal. Le recours à un nouvel emprunt fragiliserait trop les finances communales.

PROMENADE BUDGÉTAIRE : Les principaux projets de l'année 2021 :

- **Travaux** : réfection des réseaux d'eaux pluviales en plusieurs points de la commune.
- **Projet de capitainerie** : avant-projet sommaire, dépôt du permis de construire, lancement des marchés de travaux par la maîtrise d'œuvre.
- **La Ferme d'Antioche** : achèvement des travaux dans la salle exposition, étude pour une restauration des façades extérieures et des abords.
- **Stationnement et circulation** : étude et lancement des aménagements ; création d'un nouveau parking.
- **Sécurisation du chemin du Moulin** : étude et début des travaux.
- **Rénovation partielle du vestiaire du terrain de sport** : réflexions sur l'utilisation future du terrain.
- **Aménagement** : des points d'apport volontaire et transfert des conteneurs de tri sélectif (avec Thonon Agglomération).
- **Rénovation de l'éclairage public** : étude et diagnostic avec le Syane, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie ; définition des travaux à entreprendre et phasage.
- **Communication** : mise en œuvre de la plateforme citoyenne ; modernisation de Nernier Infos.

REGENERO : Une prime chauffage propre

Le Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF) propose une « prime chauffage propre » aux habitants de Thonon Agglomération. Cette prime, de 1'000 euros et qui peut être portée à 2'000 euros sous conditions de ressources, est versée à tout habitant du territoire qui souhaite remplacer son ancien chauffage au bois, antérieur à 2002, ou au fioul, par un appareil performant utilisant une énergie renouvelable : système bois labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent, pompe à chaleur (sauf air/air), solaire combiné/dispositif pour le chauffage du logement, système hybride photovoltaïque et thermique.

Avec plus de 50 % des émissions de particules fines causés par les anciens équipements de chauffage bois et fioul, émissions supérieures à celles émises par les transports routiers, le Genevois français doit agir pour réduire la source de ces polluants majeurs.

Le dispositif est animé par REGENERO, service public gratuit pour la rénovation énergétique de l'habitat dans le Genevois français.

Site : www.regenero.fr

Tel : 04 58 57 00 87





HOMMAGE

HOMMAGE:

À notre ami Jacques, le potier

Par Les amis de Nernier



C'est par une bise ramenant enfin le soleil qu'hommage a été rendu par le village à Jacques Marchand, le potier si apprécié dans notre commune et décédé en décembre. Nombreux étaient ses amis réunis sur le port pour un dernier adieu.

À NOTRE AMI JACQUES, LE POTIER.

Tu es arrivé à Nernier en 1976. Nous avons eu le plaisir d'admirer tes créations très diversifiées, céramiques, sculptures, gravures, peintures.

C'est à toi que nous devons le buste en bronze de Vegetti installé en 2002 face à la maison où a vécu l'artiste.

Pendant toutes ces années, tu as aussi aimé animer des stages dans ces diverses disciplines. Nous gardons le souvenir d'un homme chaleureux avec qui nous avons passé de bons moments de convivialité, notamment, au cours des vernissages, toujours fort appréciés.

Tu nous manques, Jacques.

Les amis de Nernier



ILS, ELLES FONT L'ACTUALITÉ

Deux entreprises ont récemment été créées à Nernier ; à l'image de la commune, elles sont tournées à la fois vers le Lac et la Terre !

LAC & NAVIGATION : Yacht Service Solution, YSS

Consacrée au Lac et à la navigation, la société « Yacht Services Solutions, YSS », est née de l'association de deux autoentrepreneurs, STÉPHANE BADEA ET LAETITIA GACHOUD. Amis d'enfance, passionnés et complémentaires, ils allient la créativité et l'expérience de plus de 40 ans en lac et haute mer à la rigueur gestionnaire et une solide expérience en gestion de PME. Stéphane propose des services divers

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : VS, Vulliez Stéphane

La deuxième entreprise, tournée vers la Terre, est la création d'un jeune entrepreneur, STÉPHANE VULLIEZ, enfant du pays avec l'amour de la nature chevillé au corps et transmis par sa famille.

Après une solide formation de Paysagiste, un an de BEP et un CAP pratique et manuel, les deux menés en alternance, et une solide expérience d'entretien des espaces verts dans plusieurs communes voisines, Stéphane a lancé sa propre société d'entrepreneur individuel en 2020. Une double activité est proposée : VS, Vulliez Stéphane - Vente de bois de chauffage et livraison et VS, Vulliez Stéphane - Entretien espaces verts et travaux paysagers.

Notre jeune entrepreneur intervient sur



aux propriétaires de bateaux et riverains comme, par exemple, le lavage des bateaux et pontons écoresponsable à la vapeur, zéro produits détergents ; il se déplace à la demande. Laetitia veille au fonctionnement de la nouvelle boutique installée au 103 rue du Port avec, au rez de chaussée, cordages, accastillages et divers objets estampillés. Le premier étage est consacré à une Brocante nautique qui a vocation à se développer.

Compétence, écoute, rapidité d'exécution avec sourire et accueil chaleureux, ce sont leurs atouts indéniables quand il s'agit d'établir des liens avec une clientèle exigeante!

YSS- 103 rue du Port - 74140 Nernier. Tel. +33 (0)4 56 81 19 40 Courriel : yachtservicesolutions@gmail.com Ouvert tous les jours sauf le mercredi de 10h à 19h.

la commune et les communes avoisinantes avec des outils en grande partie électriques et éco compatibles. Très compétent, avenant, sympathique et travailleur, son carnet de commandes se remplit rapidement. Ne tardez pas trop pour une demande d'intervention ou une demande de livraison de bois, « le bouche à l'oreille » assure à notre jeune entrepreneur une activité soutenue pour les mois qui viennent. Paysagiste, Entretien et travaux, livraison de bois.

Tel. +33 (0)6 48 13 91 68 Courriel : paysagebois.vulliez@gmail.com





Nernier à travers son histoire

On ne peut pas parler de Nernier sans parler de la Ferme d'Antioche...

Le tout premier bâtiment qu'aperçoit le visiteur arrivant par la route du Lac, c'est la Ferme d'Antioche ; imposante bâtisse implantée à la frange du bourg médiéval, elle témoigne de la double vocation de la commune, pêche et agriculture.

- La Ferme d'Antioche est une ancienne possession de la Seigneurie de Nernier, dont les origines remontent, rappelons le, au XIVe et XVe siècle. La cité souffrait alors des conflits avec la maison de Savoie, ce qui a justifié l'installation d'un bourg fortifié.

- Lors de l'élaboration de la mappe sarde en 1728, premier cadastre géographique européen, le tiers de la Commune de l'époque est propriété de la noblesse. La Ferme d'Antioche est bien visible avec les numéros cadastrales de 217 à 221, ainsi que par le terrain agricole alentour, 216.

- La Ferme d'Antioche est donc antérieure à 1728. Sur la mappe sarde, on distingue clairement la travée d'habitation, appelée maison 219, et les quatre travées à vocation agricole, appelées granges. L'ensemble apparaît avoir été édifié conjointement selon l'analyse de l'architecture réalisée en 2018. Sur la mappe sarde, la Ferme s'ouvrait alors sur une cour à l'avant, numéro 221, elle était entourée d'un jardin potager, 217, le champ était cultivé en céréales, 218, assorti d'un grand pré de foin, 216 et d'un ensemble de champs de vignes, 215 à 222.

L'importance de la Ferme est attestée par ses agrandissements successifs et par sa taille

Le cadastre français de 1879 met en évidence la construction d'une extension importante de la dernière travée nord ; elle est placée comme remise aux côtés des écuries, des granges et de l'atelier. Apparaît aussi ce qui était probablement un poulailler. Il faut également mentionner la cession d'une partie des champs entourant la Ferme, au bénéfice des sœurs de Saint-Joseph d'Annecy pour la construction du bâtiment de la communauté.

- Il ne subsiste aujourd'hui que peu d'éléments des décors anciens. Ceux-ci étaient peu nombreux puisque la vocation agricole du bâtiment n'était pas propice à l'ornementation. La Ferme n'a pas été édifiée avec la volonté d'en faire un monument ; de plus, elle a subi des aménagements intérieurs successifs : planchers, restructuration du logement, etc.

- La Ferme est soustraite de ses fonctions agricoles vers la fin des années 1960. A partir de ce moment, les dépendances de la cour se détériorent peu à peu, jusqu'à ne conserver que les murs visibles actuellement. Un petit garage en béton avec toiture-terrasse est ajouté. La Mairie est construite dans les années 1980 en mitoyenneté avec la Ferme.

Aujourd'hui... et demain?

La Commune est propriétaire de la Ferme d'Antioche depuis octobre 2008. Son acquisition témoigne de l'intérêt patrimonial du bâtiment, véritable phare d'entrée du village, d'architecture typiquement chablaisienne, tout en se distinguant des fermes d'origine paysanne par sa façade imposante, visible de loin et traduisant dans le passé le statut de son propriétaire.

- La rénovation de La Ferme se poursuit. La salle d'exposition accueille depuis plusieurs années des expositions pendant la période estivale et la Ferme a su se faire une renommée méritée. Les travaux ont été réalisés à l'origine avec l'engagement des habitants et leur volonté de rendre vie à ce magnifique bâtiment. La réfection de l'électricité, l'installation d'une double porte ainsi que du chauffage permet désormais une utilisation toute l'année.

- Et demain ? Centre Culturel ? Vocation mixte publique/privée ? Investisseur privé ? Les financements à engager pour poursuivre la réhabilitation sont sans commune mesure avec le budget de la commune. Cependant, la rénovation du toit au droit de la salle d'exposition, ainsi que les aménagements intérieurs ont été financés grâce à des subventions de la région du département et de l'Etat.





Cette page de Nernier Infos est consacrée aux tribunes libres des groupes d'élus du conseil municipal de Nernier. Les écrits n'engagent que les élus signataires.

Majorité municipale composite pour Nernier

Chers Néroniennes et Néroniens,

La gestion d'une commune comme Nernier est exigeante et nécessite un travail d'équipe ! C'est pourquoi, dans l'intérêt des Néroniennes et des Néroniens, les élus soucieux de leur commune, ont composé une majorité municipale diversifiée ; elle est en ordre de marche et les projets avancent à un rythme soutenu ces derniers mois. D'anciens dossiers ont enfin trouvé leur aboutissement, en particulier la canalisation des eaux pluviales en sortie du village à l'est.

La communication avec les habitants est désormais dotée d'outils modernes et performants, le site et la plateforme,

tout en maintenant le lien social avec l'outil traditionnel du journal local, les affichages et les distributions directes dans les boîtes aux lettres ! Nous avons toujours plaisir à échanger avec vous, continuons à dialoguer !

La culture figure parmi les atouts du village et l'environnement reprend ses droits ! Le port est apprécié et les travaux, de toute nature, sont maîtrisés.

Pour la 4^e année consécutive, les impôts locaux sont stabilisés par le vote des élus ; si votre impôt foncier connaît des hausses, elles sont dues à des causes qui échappent à vos élus...

La sécurité de chacun a été assurée cet été par l'Etat français qui a mis à disposition des communes une brigade de gendarmerie dédiée au littoral (Chens, Messery, Nernier, Yvoire, Excenevex et Sciez) qui, tous les jours, a parcouru nos villages avec efficacité et des résultats. Les défis lancés aujourd'hui aux communes sont sans commune mesure

avec les temps anciens. Chaque semaine amène son lot de nouvelles contraintes sanitaires, ou d'allègements temporaires, de réformes ou de réformes, de grandes restructurations liées, notamment, aux développements technologiques et, bien entendu, de tâches du quotidien au service des concitoyens.

Les élus de la majorité municipale, présents en mairie, travaillent en étroite collaboration avec les services territoriaux qui font face à toutes ces sollicitations avec efficacité. Les agents participent à organiser notre qualité de vie, exceptionnelle à Nernier, les événements dans le monde nous le prouvant chaque jour ! Qu'ils en soient ici remerciés.

Ensemble, avec les agents, nous, élus de la majorité municipale composite, nous œuvrons pour un intérêt unique, celui de Nernier. Nous sommes au travail pour le service de chacun.

Groupe « Agissons Ensemble, Agissons Maintenant »

Matteo Bächthold, Geneviève Graz, Laurent Grillon

Des avantages d'une opposition déclarée.

En rejetant le budget 2021, nous avons consolidé notre rôle d'opposition à la gouvernance actuelle de la commune. Mme le Maire s'est alors vu contrainte par la Loi, d'ouvrir un espace d'expression pour cette opposition dans le journal communal.

Nous en profitons pour vous rappeler l'existence de notre plateforme « Allô Nernier » qui a pour but de permettre à chacun de s'informer, de s'exprimer librement et de faire des propositions que

nous relayerons au Conseil municipal.

Elle est disponible sur ordinateur

lien : <https://discord.gg/b4yktJmrex>

et sur smartphone par le QRCode ci-contre.

Et pour les personnes non informatisées, une boîte aux lettres est à disposition chez Laurent Grillon, 106, rue de la Tannerie. Nous répondrons à chacun de vos messages, par retour de courrier. Merci par avance de votre collaboration !





Agenda

- **Dimanche 19 septembre** : Evènement Couleurs du Lac «un Poisson nommé Désir» à partir de 11h. Programme détaillé page 8.
- **Jeu 7 octobre** : conférence de la CIPEL (Commission Internationale pour la protection des eaux du Léman) à 18h30 - sur Les Rives Naturelles du Léman et exposition du 4 au 24 octobre.
- **Jeu 21 octobre** : 1er cours d'Art Floral, par Christel Perréard, Atelier Physalis. 19h.



CRÉDITS PHOTO

Jean-Louis Duzert, Alex Klesta, Damien Vaney, Fabrice David, Mairie de Nernier, Pixabay.

Le coin des épicuriens

LA TABLE DE NERNIER

Fermé le mardi et mercredi ____ 04 50 17 52 43

LA COMÈTE

fermé dimanche soir / lundi ____ 04 50 72 80 57

RESTAURANT DU LAC _____ 04 50 72 80 52

BAR AU BON COIN

Bar à bières, terrasse,
Fermé le jeudi _____ 04 50 72 80 50

LE PTI BAR

fermé dimanche soir / lundi ____ 09 81 75 99 96

LA PAILOTTTE DU PORT _____ 06 31 65 73 28

LA CAGETTE À ROULETTES

Paniers de légumes et produits bio locaux,
sur commande sur son site :

www.cagettearoulettes.com

Remise des cagettes tous les jeudis
de 18h à 19h à la Ferme d'Antioche.

Utile

THONON AGGLOMÉRATION

Services déchets, assainissement,
transports scolaires.

www.thononagglo.fr

CIAS

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le CIAS de Thonon Agglomération propose une série de prestations de qualité pour le maintien à domicile : auxiliaires de vie, transport adapté, service de portage de repas...

Programme détaillé disponible à la mairie et auprès du CIAS de Thonon Agglomération.

Téléphone _____ 04 50 31 25 00

BABY SITTING

Armand COMBAZ (2003)
04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43

Alexandre THOMAS (2002)
at.nernier@gmail.com (Français/Anglais)

HORAIRES DE BUS - LIGNE 152

L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.
Service du lundi au vendredi.

www.sat-leman.com

Pour THONON :
7h02, 8h19, 14h15, 17h35, 18h33

Pour DOUVAINE :
7h18, 12h38, 15h30, 16h30, 17h33, 18h44

HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Horaires d'été jusqu'au 12 septembre
puis horaires d'automne.
www.cgn.ch/fr/cgn-mobilite

DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.
Fermeture hebdomadaire :

Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi
Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie
(sur présentation de la carte grise du véhicule).

Services

MAIRIE DE NERNIER

Téléphone _____ 04 50 72 82 26

Email _____ mairie@nernier.fr

Site Internet _____ www.nernier.eu

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Samedi : 9h -12h sauf le 1er samedi du mois

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU _____ 15

Police secours _____ 17

Pompiers _____ 18

ASVP Municipal _____ 06 74 71 60 33

Agent de surveillance _____ asvp@nernier.fr
de la voie Publique

Garde-Port _____ 06 87 04 05 52

La Capitainerie _____ capitainerie@nernier.fr

ASSISTANTE MATERNELLE

Audrey Bertin : 348D Chemin du Moulin
Nernier | Téléphone : 06 62 39 33 99

MESSES À NERNIER

le 31 octobre à 9h

Plus d'infos : diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

BUREAU DE POSTE À MESSERY

Mardi à samedi 9h00 - 12h00

Heure de levée à Nernier : 9h30 lundi-samedi

BIBLIOTHÈQUE À MESSERY

Téléphone : 04 50 94 79 70

Mardi, jeudi, vendredi : 15h - 17h30

Mercredi : 10h-12h et 15h-17h30

Samedi : 10h-12h

REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone _____ 04 50 36 02 80

Secours aux animaux blessés ou abandonnés

www.animaux-secours.fr



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation
la science et la culture

